

Rapport annuel du président central

1 Activités internationales

Au niveau international, la fédération poursuit son activité sur plusieurs fronts. Ainsi, le comité central a adopté une résolution demandant la cessation de la pêche au cabillaud. Nous pensons ainsi soutenir Franz Fischler, commissaire de l'union européenne, dans sa politique d'une pêche visant un développement durable, le commissaire étant actuellement assez sous pression politique. Il est important qu'un pays intérieur comme la Suisse se solidarise avec les pays côtiers directement concernés, car nous aussi, nous sommes tributaires d'une solidarité dépassant les frontières dans la solution de certains problèmes (p.ex. les cormorans). La campagne internationale lancée par le WWF a été coordonnée entre autres par la **European Anglers Alliance (EAA)** qui compte actuellement plus de 5 millions de membres.

Comme le démontrent les rapport des chefs de ressorts ci-dessous, la FSP s'engage également dans les **régions frontalières**. En relation avec les usines électriques du Rhône dans le canton de Genève, William Reiter se bat afin d'éviter les conséquences désastreuses qu'ont les vidanges des bassins de retenue de Verbois qui nuisent gravement à l'écosystème du Rhône en aval, de-ci et de-là de notre frontière. En ce qui concerne les usines électriques du Haut-Rhin (Birsfelden, Augst-Wyhlen, Rheinfelden et Albbruck-Dogern), Urs Zeller préside le groupe de travail "renaturation du Haut-Rhin", mettant l'accent non seulement sur des mesures de renaturation locales, mais aussi sur le rétablissement du régime de charriage et la libre migration des poissons. Entre le canton de St-Gall et le Vorarlberg, Martin Peter et les membres de la fédération concernée bataillent toujours et encore en relation avec la problématique de la truite arc-en-ciel. Après plus de cinq ans, il semble toutefois que l'on se dirige enfin vers une solution grâce à la collaboration de quatre experts provenant d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie.

Cette année, nous avons eu l'occasion d'accueillir les présidents du **groupe de travail pour la pêche dans les pays alpins (ArgeFA)** en Suisse centrale. Organisée par Ruedi Hauser dans un cadre représentatif, mais peu onéreux, la session d'automne a permis aux représentants de Bavière, d'Autriche, du Liechtenstein, du Tyrol du Sud et de Suisse d'échanger leurs expériences concernant la communication et l'information. Daniel Luther du Petri-Heil, ainsi que notre chargé d'information Hans Ulrich Büschi se sont chargés de l'input nécessaire. La fédération de pêche de Slovaquie, également membre de ce groupe de travail, à malheureusement du s'excuser.

2 Activités nationales

Au niveau national, nous devons mentionner la **loi sur le marché de l'électricité** refusée par le souverain avec une faible majorité. La FSP s'y était opposée surtout pour des raisons ayant trait à l'écologie des eaux. Même si les arguments des pêcheurs n'ont pas été prépondérants dans le cadre de la campagne, nous avons clairement fait savoir aux autorités et aux

producteurs d'électricité que nous n'étions pas prêts à soutenir ni un développement futur de la force hydraulique, ni les petites usines hydrauliques.

Durant l'année à venir, nous aurons à nous occuper de la révision de l'**ordonnance sur la protection des animaux** qui inclura également les poissons. Même si la FSP a pris les devants en adoptant le code éthique le 6 mai 2000 à Muttenz, nous devons nous attendre à ce que les protecteurs des animaux confrontent les autorités avec de nouvelles exigences. Il nous appartiendra à nous engager afin que les nouvelles prescriptions collent à la réalité et que l'application des mesures ayant trait à la pêche soit confiée aux autorités cantonales de pêche connaissant la pratique, et non pas à des instances de protection des animaux ignorant tout de celle-ci.

Fin 2003 verra la clôture des travaux du projet national **réseau suisse poissons en diminution**. En tant que membre du comité de direction stratégique je dois constater que la direction du projet dans laquelle Heinz Renz représente les intérêts de la FSP travaille de façon minutieuse et engagée. Heinz Renz s'est chargé également à diriger le groupe de travail en relation avec l'exploitation. Ce groupe est composé de représentants du bureau directeur (Martin Peter, Thierry Potterat et Tobias Winzeler), du comité central (Adolf Bolliger et Paul Gubler), ainsi que d'un représentant des cantons (Christoph Küng) et de la science (Matthias Escher). Le comité central a déjà pris connaissance d'un premier projet des **lignes directrices d'exploitation FSP**. Dans la mesure du possible, ces lignes directrices seront intégrées dans le rapport final du Réseau mentionné ci-dessus.

La **5^e exposition nationale PECHE – CHASSE – TIR** qui a eu lieu du 21 au 25 février 2002 à Berne a été couronnée de succès. Le nombre de visiteurs a dépassé toutes les attentes et il semble bien que cette foire se soit définitivement établie. Grâce à l'énorme engagement de Ruedi Hauser et de Marco Zimmerman, la FSP a su donner une image positive d'elle. A cette occasion, M. Zimmermann a accompli son ouvrage de compagnon.

Notre nouveau bulletin d'information **SFVnewsFSP** a démarré avec succès. Il paraîtra dorénavant deux à trois fois par année en allemand et en français et sera envoyé à tous les membres de comité des fédérations cantonales et des sociétés de pêche. Après une phase d'essai, le comité central décidera définitivement du sort de ce projet qui vise la cohésion à l'intérieur de la fédération. La rédaction est composée de membres du bureau directeur, soit Hans Ulrich Büschi, Ruedi Hauser, Tobias Winzeler et Marco Zimmermann, ce dernier étant entre autres responsable du lay-out et de la production.

Je voudrais saisir l'occasion pour remercier Karl Brunner, notre webmaster, dont la tâche est de tenir à jour notre **site Internet**. Je recommande à nos membres de mieux profiter de cette source d'information, atteignable sous l'adresse www.sfv-fsp.ch.

Les tractations avec l'éditeur du magazine de la pêche **Petri-Heil** ont trouvé une issue positive par décision du comité central du 30 novembre 2002, alors qu'elles avaient subi auparavant un retard dû à certains développements. Le nouveau contrat est valable jusqu'à fin décembre 2005 et peut être prolongé tacitement d'année en année.

Je remercie également Rolf Auer, caissier central, qui tient en équilibre les **finances de notre fédération**. Ceci n'est toutefois possible que grâce à l'aide du **club des 111** qui nous prodigue des aides financières très ciblées. Ce club a été créé par 33 membres fondateurs le 8 juin 2001 et compte actuellement 70 membres. Durant l'année écoulée, cette association bienfaitrice a soutenu la fédération en lui accordant une aide de fr. 5'000.- pour sa participation à l'exposition « pêche – chasse – tir ». D'autre part, elle a versé une somme de fr. 6'000.- au projet qui tente de maintenir un tronçon de cours d'eau naturel en amont de l'usine hydroélectrique de Rheinfelden. En dernier recours et ensemble avec les sociétés de pêche argoviennes concernées, la FSP espère sauver dans ce projet un tronçon qui pourrait accueillir des ombres, ainsi que les rapides « Gwild ». Il s'agit à nouveau d'entreprendre des démarches juridiques afin de corriger des erreurs évidentes commises par des autorités (ou des gouvernements) suisses et allemands. La FSP est largement dépendante de l'aide que lui accorde le Club des 111. Adhérez à cette association ! Vous pouvez vous annoncer à René Keller, président du club qui sait si bien s'occuper des membres donateurs.

En conclusion, je voudrais remercier toutes et tous les collègues pêcheurs, ainsi que notre chargé d'affaires pour tout le soutien que vous m'avez accordé durant l'année écoulée. Je remercie également toutes les fédérations cantonales et les sociétés de pêche pour tout le travail qu'ils ont fourni dans tous les domaines. Pour l'année qui est devant nous, je souhaite à tous beaucoup de succès et de satisfaction, tant au niveau privé que professionnel.

Werner Widmer
Président central

Nouvelles de la Suisse romande

Durant cette année, nous avons poursuivi nos efforts pour inciter les fédérations cantonales de pêche romandes représentées par une seule section ou non affiliées à la FSP à rejoindre les rangs de notre fédération. Vu que la FSP se démène avec vigueur contre la tendance de certains milieux de protection des animaux à vouloir restreindre les droits de pêche, il est primordial que la solidarité au sein de la famille des pêcheurs se renforce. Nous avons appris que la Fédération neuchâteloise des pêcheurs en rivières souhaitait adhérer à la FSP "in corpore" et nous en sommes très heureux. Le canton du Valais est représenté seulement par la section de Martigny qui reste solidaire de la FSP. A l'avenir, nous reprendrons probablement les discussions avec les représentants de la fédération valaisanne pour qu'elle rejoigne la FSP. Le canton de Genève étant réorganisé et en bonne voie d'adhésion complète début 2004, il nous reste à convaincre les Jurassiens.

Toujours dans cet esprit de solidarité, les représentants des pêcheurs vaudois et genevois ont intensifié leurs échanges depuis deux ans. Cela a commencé par des contacts relatifs à la gestion de la pêche dans les deux cantons. Depuis lors, la Société vaudoise des pêcheurs en rivières fournit aux pêcheurs genevois des truitelles de qualité issues de bassins versants

appropriés. Sur l'initiative des pêcheurs vaudois, une réciprocité en matière de permis de pêche a été instaurée. A partir de cette année déjà, un pêcheur domicilié à Genève peut acquérir un permis de pêche en rivières sur Vaud au même prix qu'un pêcheur domicilié dans ce canton. Auparavant, le permis de pêche sur Vaud coûtait le double pour un pêcheur genevois. Il suffira que le pêcheur domicilié à Genève présente son permis annuel genevois. Cette réciprocité fonctionne naturellement dans l'autre sens. Elle existait depuis plusieurs années entre Genève et la France voisine. Selon les informations du président des pêcheurs vaudois, cet avantage a été donné aux cantons limitrophes du canton de Vaud, c'est-à-dire Fribourg, Neuchâtel, Valais et Berne en les incitant à la même réciprocité. Cette proposition avait été acceptée à l'unanimité à l'assemblée des délégués vaudois. Peut-être que cette idée fera son chemin jusque dans d'autres cantons, notamment en Suisse alémanique ?

Par l'intermédiaire de la FSP, les fédérations cantonales ont pu suivre les tractations sur la pêche avec des vifs (poissons appâts vivants). Elles avaient la possibilité de prévoir des dérogations satisfaisantes pour certains plans d'eau d'entente avec les instances cantonales compétentes. Malheureusement, il y a eu un problème avec le règlement de pêche du Lac Léman. La pêche avec des vifs reste autorisée depuis une embarcation alors qu'elle est interdite pour ceux qui pêchent depuis les bords du lac. Cette restriction a été refusée par les pêcheurs français et celle-ci s'applique uniquement sur territoire suisse. Pourtant, la convention franco-suisse vise à harmoniser la législation sur tout le lac en fixant des concordats quinquennaux afin de réglementer la pratique des pêcheurs professionnels et amateurs. Selon nos informations, la procédure de consultation avec les pêcheurs n'a pas eu lieu en bonne et due forme, ce qui n'est pas normal !

Cette législation crée une injustice pour les nombreux pêcheurs sans embarcation qui paient le permis au même tarif que les autres. La FIPAL est censée représenter les pêcheurs suisses et l'APALLF les pêcheurs français. Ces deux sociétés travaillent en tandem. La FIPAL n'est pas membre de la FSP. Elle n'a peut-être pas été avertie à temps de cette restriction fâcheuse et contre - productive.

Sur le plan de la renaturation, le canton de Genève continue à mettre le "turbo". Le Conseiller d'Etat concerné le souhaite pour le plus grand bonheur des pêcheurs avec lesquels il entretient des relations très constructives. Son assistant, responsable de la revitalisation des cours d'eau, est très compétent. A part sa formation de biologiste, il a une très grande expérience pratique du terrain notamment en tant que pêcheur actif et chevronné.

Thierry Potterat
& William Reiter

Ressort protection des espèces

L'année écoulée fut marquée par les thèmes suivants:

1 Concurrence entre la truite de rivière et la truite arc-en-ciel

L'OFEP a interrogé quatre experts piscicoles à ce sujet et leur a demandé de vérifier les thèses énumérées dans les rapports de M. le Dr. Armin Peter et Tobias Winzeler. Leurs positions ont été présentées lors d'une conférence publique au début 2003. Les experts ont également répondu à des questions du public. Tous les experts ont conclu qu'une introduction temporaire de truites arc-en-ciel dans certaines cours d'eaux de la vallée du Rhin st-galloise désignés spécialement était tolérable et qu'aucune conséquence négative sur la faune existante n'était à craindre. Un groupe de travail élaborera un document de positionnement jusqu'en juin, servant de base pour toutes les activités futures. Du point de vue de la FSP, plus rien ne s'oppose à une introduction passagère. D'éventuels retards – provoqués par quiconque – feraient apparaître ces acteurs sous un jour peu favorable et nécessiteraient sans hésitation des mesures complémentaires et politiques plus conséquentes.

2 Préparation du nouveau rapport "contrôle des résultats - cormorans et poissons"

Le rapport en préparation consacré au **contrôle des résultats relatifs aux cormorans et poissons** doit élaborer des solutions à trois problèmes d'importance décisive pour notre fédération, soit pour les cormorans qui passent l'été en Suisse est s'y reproduisent, ainsi que pour le "Seerhein".

Les expériences faites par la FSP avec les cormorans qui hibernent en Suisse la contraignent à réprouver aussi bien l'établissement estival du cormoran en Suisse que le fait qu'il pourrait s'y reproduire. Le rapport de synthèse a permis de définir une solution acceptable pour toutes les parties, bien que certains cantons continuent à protéger les cormorans dans la législation sur la chasse. Nul ne conteste le fait que l'équilibre actuel n'a pu être atteint que grâce à la délimitation de zones et aux tirs y relatifs. Nous devons ce succès pour une grande partie notamment à l'organisation d'une surveillance le long du Haut-Rhin, ce qui demande toutefois un énorme engagement aussi bien personnel que financier des personnes concernées. Tout comme les pêcheurs et les chasseurs concernés, la FSP estime qu'il serait de loin préférable de réduire à un nombre supportable l'arrivée des cormorans dans le Haut-Rhin et d'entreprendre des mesures dans les pays desquels proviennent ses oiseaux.

En 2002, les cormorans se sont reproduits pour la première fois en Suisse (réserve FANEL au bord du lac de Neuchâtel, les cormorans nidifiant à même le sol). A cela s'ajoute que le nombre de cormorans passant l'été en Suisse est passé de quelques-uns en 1984 à près de 400 exemplaires en 2001. En considérant le fait que le nombre de cormorans se reproduisant dans une certaine zone n'augmente que 3 à 4 ans plus tard, nul n'a besoin de beaucoup d'imagination pour prévoir les conséquences néfastes de ce développement sur notre faune piscicole.

Même si la FSP approuve la réintroduction d'espèces animales disparues, ce n'est pas le cas pour le cormoran. Si les colonies étaient tolérées et que le cormoran puisse passer l'été dans nos contrées, il en résulterait les conflits suivants:

- Aujourd'hui déjà, les pêcheurs professionnels sont confrontés à des dommages importants causés aux filets et aux poissons, provoqués par les cormorans qui pêchent dans les lacs. Quelques individus peuvent toutefois être chassés. Si les cormorans devaient séjourner en Suisse à l'année, les dommages causés à la pêche professionnelle iraient en augmentant et les pertes financières qui ne sont pas compensés, atteindraient une étendue intolérable.
- En Suisse, la loi sur la chasse permet de chasser le cormoran du 1.9 au 31.1. Cette réglementation n'autorise donc pas la chasse du cormoran qui y réside durant l'été. S'ils devaient être tolérés, il faudrait permettre la chasse de ces oiseaux dans le sens de tirs de régulation.
- Les espèces piscicoles menacées doivent être protégées et soutenues quoi qu'il arrive. Il est peu probable qu'en été, les oiseaux se limitent aux lacs. Il faut s'attendre à des déprédation dans les eaux courantes alentour. Cela concerne également les zones d'intervention d'importance particulière. La prédation des cormorans doit y être limitée à un minimum absolu. En ce qui concerne les cormorans qui restent en Suisse en été également, ils s'y reproduiront tôt ou tard. Des tirs de régulation doivent donc être tolérés. Du point de vue de la FSP, il serait beaucoup plus sage de renoncer à des oiseaux qui passent l'été en Suisse et s'y reproduisent, afin d'éviter de les chasser durant toute l'année. Tous les autres oiseaux aquatiques en profiteraient également.

Malgré le fait que le "**Seerhein**" devrait être considéré comme eau courante du point de vue topographique, il est classé comme "zone de non-intervention". La FSP souhaite qu'il soit placé dans la catégorie des "zones d'intervention", afin de maintenir et de favoriser à long terme la petite population d'ombres.

D'autre part, la FSP estime qu'il faudrait prolonger le rapport de synthèse de 1995. Comme elle l'a fait à l'occasion de ce rapport, la FSP est prête à s'engager en faveur d'une solution globale consensuelle, mais elle attend de tous les partenaires que les aspects piscicoles soient respectés.

3 Loi sur la protection des animaux

La nouvelle loi sur la protection des animaux qui doit entrer en vigueur en 2005 voudrait également se préoccuper de thèmes piscicoles. Dans une première prise de position, la FSP a confirmé que les aspects relatifs à la protection des animaux sont déjà ancrés dans les lois et les ordonnances relatives à la pêche tant au niveau fédéral que cantonal. D'autre part, la FSP a pris les devants en approuvant le code éthique FSP en l'an 2000. La FSP pourrait toutefois approuver une réglementation nationale au niveau de la formation. Elle désapprouve toutes les prescriptions dont l'application ne serait pas confiée aux autorités de pêche.

Martin Peter

Ressort eaux et environnement

1 Groupe de travail renaturation du Haut-Rhin

Le groupe de travail sert toujours d'organe de coordination pour les multiples problèmes qui surgissent le long du Haut-Rhin. Avec Tobias Winzeler, chargé d'affaires, et en tant que président, j'assure le relais avec la Commission internationale pour la protection du Rhin (IKSR). Avec l'entrée en vigueur des nouvelles **lignes directrices de l'UE relatives aux eaux** contraignantes pour nos voisins allemands et français, nous sommes confrontés à de nouveaux défis. Ceci nous contraindra ces prochaines années à nous repositionner et à rechercher de façon accrue le soutien de Bruxelles pour la réalisation de nos projets de renaturation.

2 Régime de charriage

Après deux ans de laborieux travaux, l'**étude consacrée à l'amélioration écologique par la réinstauration du régime de charriage du Haut-Rhin** ("Potenzial der ökologischen Verbesserung durch Reaktivierung des Geschiebes im Hochrhein") initialisée par le gouvernement de Fribourg i.Br. ainsi que par l'Office fédéral pour l'eau et la géologie a enfin été publiée fin 2002. Cette expertise avait été demandée par les exploitants des usines hydroélectriques du Haut-Rhin qui ne veulent pas connaître l'importance que revêt un bon fonctionnement du régime de charriage. Le travail du bureau ÖKON de Regensburg/BRD est de bonne facture et confirme l'ensemble de nos connaissances, bien qu'il n'apporte rien de nouveau. Aussi bien les usines hydroélectriques que les autorités ont ainsi gagné deux ans durant lesquels ils n'ont rien entrepris. Les organisations membres du groupe de travail du Haut-Rhin devront empêcher que ce document important reste au fond d'un tiroir.

3 Usines hydroélectriques du Haut-Rhin

Afin que le projet ambitieux de la IKSR relatif au saumon soit couronné de succès le long du Rhin, il est nécessaire que l'usine de **Kembs** amène plus d'eau à l'ancien Rhin. Les 44 km entre Kembs et Breisach constituent un tronçon resté presque à l'état naturel et le saumon y trouverait suffisamment d'endroits pour frayer. Le débit résiduel actuel de 20-30 m³/s est tout à fait insuffisant. A l'occasion d'un colloque en novembre dernier, les ONG (organisations de pêche et de protection de l'environnement D/F/CH) ont demandé à ce qu'un débit résiduel de 150 m³/s soit garanti pour le renouvellement de la concession en 2007. Elles exigeaient également que le milieu vital pour la faune et la flore soit élargi et amélioré, et que la migration soit possible aussi bien pour les poissons que pour tous les autres organismes. Dans une étude de l'impact sur l'environnement 2003, l'Electricité de France (EDF) fait faire des recherches scientifiques en relation avec des débits définis (20 à 150 m³/s) qui, en complément aux modèles de simulations, permettront de fixer le débit idéal pour l'ancien Rhin. Nous avons pu assister aux essais. Nous apprécions particulièrement cette ouverture des EDF au moment de la planification et espérons que cette innovation fera école.

Afin de maintenir leur capacité de fonctionnement aux zones de l'ancien Rhin permettant le frai, il est indispensable qu'elles soient alimentées régulièrement par des matières charriées par les eaux. Nous continuons à nous engager pour que **l'usine de Birsfelden** soit obligée à redéposer à un endroit propice dans le Rhin les matières qui doivent de toute façon être draguées dans la Birs en vue du maintien du canal navigable. L'Office fédéral des eaux et de la géologie refuse jusque-là à mettre en pratique les conclusions des diverses études, ce qui nous obligera très certainement à faire valoir nos droits par voie juridique.

L'usine hydroélectrique de Rheinfelden constitue un chapitre plutôt trouble. En 1989, elle avait obtenu une concession pour l'exploitation de la totalité du tronçon de concession. Malgré les mises en garde formulées par les organisations de pêche et de protection de la nature concernées qui soutenaient dès le départ que l'aspect économique du projet était contestable, celui-ci fut maintenu. Selon la concession, la mise en service aurait dû se faire fin 2004. Malgré des prescriptions très claires contenues dans l'autorisation, les autorités compétentes pour l'octroi de la concession ont accordé à l'usine le droit de procéder à l'extension par étapes. Elle peut donc retarder la mise en service selon ses envies jusqu'en 2019 ou même renoncer tout à fait à la construction d'une nouvelle halle des machines. Une telle solution favorise la spéculation sur le dos de la nature et du paysage. Ceci est d'autant plus choquant que jusqu'à maintenant, les exploitants n'ont de leur côté jamais fait d'effort pour accepter des mesures d'assainissement écologique. Avec intransigeance, ils mettent en avant leurs droits acquis. Aussi bien la FSP, la Fédération des sociétés de pêche argovienne que l'organisation de protection des eaux AQUA VIVA n'ont pas accepté cette "rupture" du contrat et ont déposé un recours administratif auprès de la commission de recours UVEK. Voici les buts que nous poursuivons:

- la conservation du tronçon de 4 km à l'état naturel qui pourrait en outre abriter des ombres
- la conservation des rapides nommés "Gwild" et la mise en valeur de ce milieu vital
- empêcher des concessions "en réserve" et la spéculation avec des valeurs naturelles.

Urs Zeller

Ressort formation et perfectionnement

Nous avons élaboré de nouveaux **panneaux** à l'occasion de l'exposition Pêche – chasse – tir à Berne, ainsi qu'une documentation destinée aux écoles sur le thème **milieu vital aquatique**. Veuillez vous référer aux explications détaillées au chapitre des foires et expositions.

Pour les **cours pour jeunes pêcheurs** nous mettons à disposition des sociétés la brochure "Guide". Dans la mesure de nos possibilités, nous soutenons également les sociétés qui nous demandent conseils pour l'organisation de cours, et les mettons en contact avec qui de droit. Nous faisons de même pour toutes les demandes qui nous arrivent de plus en plus souvent par Internet, qu'elles proviennent de jeunes ou de leurs parents.

En ce qui concerne la **formation de pêche à la mouche**, la FSP dispose de centres de compétences tant alémanique que francophone. Leurs activités reposent sur des accords écrits.

L'école de pêche à la mouche de **Peter Fischer**, à Schaffhouse, a organisé son **cours traditionnel de pêche à la mouche FSP** à Alt St. Johann du 9 au 12 mai 2002. 19 participantes et participants, débutants et chevronnés, ont vécu un cours passionnant et instructif sous sa direction et celle de Werner Glanzmann, co-instructeur. Un premier brevet de moniteur FSP de pêche à la mouche est prévu au printemps 2003 en Suisse alémanique.

Le 17 mars 2002, notre club partenaire "**La Phrygane**" a organisé le **premier brevet de moniteur de pêche à la mouche FSP** en Suisse romande, sous la direction de Daniel Gendre. Six participants ont reçu leur diplôme et l'insigne. Peter Fischer et moi-même ont été invités à participer à cette manifestation et nous avons été convaincus du travail professionnel réalisé par cette société. Les deux partenaires de la FSP chargés de la formation à la pêche à la mouche font leur travail avec enthousiasme et motivation, à un très haut niveau. Un grand merci à tous les fonctionnaires et leurs aides.

Ruedi Hauser

Shop FSP

Le bénéfice net réalisé en 2002 en faveur de la fédération a dépassé les 20'000 francs, grâce à nos "clients". Voici quelques chiffres clés : nombre d'envois postaux (paquets et lettres) 340, part des commandes par Internet 45 %. La brochure pour jeunes pêcheurs "Guide" est toujours sur la liste des best-sellers. Le manuel "Der Sportfischer" a été réactualisé et trouve un large écho. Il ne reste plus aucun poster "poissons de Suisse". Le WWF qui éditait ce poster jusqu'ici prévoit une édition réactualisée pour l'automne 2003. Cette institution s'est déclarée prête à rechercher la collaboration de la FSP dans la mesure de ses moyens personnels et financiers tant dans la réalisation du projet que dans son édition.

Ruedi Hauser

Fonds d'action et de lutte POISSON 2000

Le but de notre fonds est de conserver dans un état sain et le plus naturel possible les eaux et leur environnement immédiat, de favoriser les populations piscicoles indigènes et de soutenir les activités de la FSP et des ses membres en faveur de cours d'eaux et de lacs naturels. En 2001, nous avons reçu un don de fr. 3'000.- de la Fondation Avina dans le but de l'utiliser de façon adéquate lors de la prochaine exposition "Pêche – chasse – tir". Tous ceux qui ont eu l'occasion de visiter l'exposition l'année dernière ont pu s'assurer que de tels dons peuvent très bien être investis de façon à faire valoir nos intérêts, tout en attirant les médias. Nous ne voudrions pas manquer de réitérer nos remerciements à ladite Fondation pour son don. Afin que nous puissions continuer à défendre nos intérêts de façon valable, je me permets de vous rappeler, vous et vos collègues pêcheurs, que tout don est le bienvenu! Merci d'avance!

Fisch 2000 SFV / Poisson 2000 FSP

Compte de chèques postaux 30-444852-8, 3001 Berne

Rolf Auer

Ressort foires et expositions

La FSP a participé à l'exposition internationale "**Pêche – chasse – tir**" du 21 au 25 février 2002 à Berne dont les entrées ont battu le record avec 32'000 visiteuses et visiteurs. Voisin des pêcheurs professionnels et de la chasse, notre stand représentait une attraction visuelle centrale, puisque tout un paysage y compris son cours d'eau avait été réalisé sous les panneaux de la FSP. Le nouveau concept de toute l'exposition était clairement structuré et réalisé sans parois de coulisses.

La direction de l'exposition ayant donné comme thème général "le milieu vital", du nouveau matériel d'exposition a dû être créé de toutes pièces. Ruedi Hauser, membre du bureau directeur et chef du ressort formation et perfectionnement, a réalisé des panneaux illustrés en deux langues avec les sujets suivants: milieux vitaux, écomorphologie des eaux courantes et des eaux stagnantes, les cours d'eau et leurs régions du point de vue biologie piscicole, les eaux stagnantes selon leurs typologie, revitalisation des cours d'eau. Deux panneaux ont complété la collection : l'un présentait la FSP, et l'autre la brochure pour jeunes pêcheurs.

Près de 30 classes avec 475 écolières et écoliers ont participé aux visites guidées, ayant reçu auparavant une documentation spécialement élaborée à cet effet. Une fois l'exposition terminée, un questionnaire a été adressé au corps enseignant. Son dépouillement a démontré que notre travail auprès des jeunes avait été apprécié.

Certains membres du bureau directeur et 10 collaborateurs bénévoles hautement motivés, membres de la fédération de pêche du canton de Berne ont été présents au stand et se sont chargés de guider avec compétence les classes au travers de l'exposition. Un grand merci !

Tant le **matériel d'exposition** que le **stand** sont conservés dans un nouvel endroit approprié. Stand, panneaux et accessoires peuvent être loués par les fédérations et sociétés pour des manifestations locales et régionales, selon accord avec le chef de ressort. Les panneaux relatifs au milieu vital aquatique peuvent également être obtenus contre facture sous forme imprimée sur du papier d'affiche.

D'ici l'été 2003, nous pensons proposer sur Internet tout le matériel du stand, y compris les panneaux d'exposition et poster. Ceci permettra de se faire une idée de tout le matériel sur Internet. Le "visiteur" pourra ainsi composer son stand sous forme d'une liste d'achat et le réserver pour une manifestation précise. Cela permettra également de tenir à jour et de montrer toutes les nouveautés.

Nous allons également élaborer un concept qui permettra de contacter activement tous les centres commerciaux, les écoles et autorités publiques, en vue de l'organisation d'une exposition dans leur région. Pour ce faire, nous serons toutefois tributaires de l'initiative des sociétés locales et des fédérations. Comme l'exposition "Pêche – chasse – tir", une société ou une fédération devrait engager sa responsabilité, afin de pouvoir mettre sur pied une présence locale et réaliser une exposition adéquate. Nous donnerons de plus amples informations au courant de l'année.

Marco Zimmermann

Ressort Information et PR

1 Magazine suisse de la pêche / "Petri-Heil"

Le "magazine Suisse de la pêche – fischerei" représente la publication officielle de la FSP. Elle a paru dans sa 110^e année en tant que partie intégrante du magazine spécialisé "Petri-Heil". Onze éditions de l'année 2002 ont compris 22 pages composées de nouvelles en relation avec la fédération (rapport sur des affaires traitées par les organes, procédures de consultation, prises de positions, cas juridiques ainsi que des nouvelles d'organisations internationales dont la FSP est membre). Certains articles relatant de thèmes d'intérêt général ont été publiés à l'intérieur du média lui-même. Comme toujours, la collaboration avec la rédaction du Petri-Heil à laquelle appartient le soussigné fut excellente. D'autre part, les rédacteurs responsables que sont Hansjörg Dietiker et Daniel Luther avaient à cœur de donner la place qui leur est due aux événements les plus importants des fédérations cantonales et des sociétés.

2 Internet

Le site Internet de la FSP (www.sfv-fsp.ch) recréé par notre webmaster Karl Brunner a été complété au fil du temps. Il est volontiers consulté et représente une source d'information importante, remarquée également à l'étranger. En règle générale, le site est actualisé chaque mois et complété par les articles du journal suisse de la pêche. En cas de besoin, des compléments provenant du service de la presse FSP y sont ajoutés.

Pour la première fois, les contenus les plus importants ont été publiés en français, afin de tenir compte d'un postulat des membres romands de la FSP.

3 SFVnewsFSP

Les deux premières éditions de "SFVnewsFSP", le bulletin interne de la FSP sont parues en 2002, en allemand et en français. Le premier numéro comportait 12 pages (dont 5 pages d'annonces), le deuxième 16 pages (6 pages d'annonces). Les membres des organes des fédérations et des sociétés sont le public cible de ce bulletin. La rédaction de cette nouvelle publication est composée de membres internes de la fédération (W. Widmer, T. Winzeler, R. Hauser, M. Zimmermann, H.U. Büschi). Marco Zimmerman est responsable de la conception, de la production et de la gestion des annonces, le soussigné s'occupe du contenu rédactionnel. Les "SFVnewsFSP" parlaient non seulement d'affaires ayant trait à la fédération, mais comportaient également des articles qui n'étaient pas publiés dans le journal suisse de la pêche. Certaines doublons ne peuvent pas être évités, puisque les personnes non-abonnés à "Petri-Heil" doivent eux aussi être informés correctement.

Hans Ulrich Büschi